

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :**

**32**

**Nombre de votants :**

**32**

**Date de convocation :  
10 novembre 2020**

**Date d'affichage :  
23 novembre 2020**

L'AN deux mille vingt, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

**PRESENTS :**

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mmes PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

**M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal**  
*a donné pouvoir à Mickaël SEMANA*

**Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale**  
*absente excusée*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Evelyne VAUGIEN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 NOVEMBRE 2020**

**QUESTION N° 24**

**OBJET : Reconduction du dispositif « BAFA citoyen » en 2021**

**RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL**

**Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service de Riomois » qui s'est réunie le 2 novembre 2020.**

Afin d'encourager et soutenir l'engagement citoyen des jeunes Riomois et construire et structurer des propositions d'actions citoyennes avec les partenaires jeunesse du territoire, la Commune de Riom a mis en place en 2020, un dispositif d'aide au financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, le BAFA Citoyen.

Coordonné par le service jeunesse de la Ville, ce dispositif a consisté à apporter à dix jeunes Riomois motivés par la formation BAFA, une aide financière à hauteur de 80% environ, en contrepartie d'un engagement citoyen. Pour information, le coût d'une formation complète du BAFA est d'environ 1 000,00 € ce qui peut représenter un réel obstacle pour de nombreux jeunes.

La mise en place du dispositif, qui visait à former les jeunes à l'animation pour leur faciliter l'accès à un premier emploi et à constituer un réseau de jeunes engagés sur la ville, reportée de plusieurs mois en raison de la crise sanitaire, ne permet pas d'effectuer une évaluation complète du dispositif. Toutefois, les retours très positifs des services de la Ville sur l'implication des jeunes lors des premières actions citoyennes menées constituent un indicateur intéressant de sa pertinence.

La Commune de Riom peut solliciter une subvention, auprès de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, dans le cadre de l'appel à projet politique jeunesse, afin de financer le BAFA Citoyen, à condition d'ouvrir le dispositif aux jeunes du territoire de RLV.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, il est proposé d'attribuer la somme de 9 000,00 € au dispositif BAFA citoyen, ce qui correspond à la prise en charge de la formation BAFA, déduction faite de la participation des jeunes versée directement à l'organisme de formation, pour quinze jeunes, dix places étant réservées aux Riomois.

La participation financière demandée aux jeunes s'élève à :

- 200 euros pour les Riomois
- 254 euros pour les extérieurs

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20201119-19112020  
Date de télétransmission : 19/11/2020  
Date de réception : 19/11/2020

à laquelle s'ajoutent la participation à 40 heures citoyennes et la rencontre avec les services et associations de la Commune.

# COMMUNE DE RIOM

Dans l'attente du vote du budget, l'ensemble des modalités de mise en œuvre du dispositif BAFA citoyen est proposé au vote et présenté dans le projet de règlement joint en annexe qui précise notamment les éléments suivants :

- Article 1 - Conditions d'inscription ;
- Article 2 - Critères de sélection ;
- Article 3 - Constitution du dossier ;
- Article 4 - Validation du dossier ;
- Article 5 - Le contrat ;
- Article 6 - Coût de la formation ;
- Article 7 - Organisation de la formation ;
- Article 8 - La contrepartie citoyenne ;
- Article 9 - La sélection.

Concernant le déroulement de la formation BAFA classique, deux consultations seront lancées pour :

- l'organisation d'un stage théorique BAFA qui se déroulera sur Riom avec l'ensemble des jeunes retenus,
- l'inscription des jeunes retenus au stage de perfectionnement de leur choix (proposé dans le catalogue de formations de l'organisme retenu)

## **Le Conseil Municipal est invité à :**

- **approuver le renouvellement du dispositif « BAFA citoyen » pour 2021,**
- **approuver le règlement fixant ses modalités d'application pour l'année 2021,**
- **approuver les tarifs d'inscription au dispositif BAFA citoyen proposés ci-dessus,**
- **autoriser le Maire à le faire appliquer et à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier,**
- **autoriser le Maire à engager et suivre la procédure de consultation, à retenir le/s candidat/s et à signer le/s marché/s ainsi que tout document relatif à ce dossier.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 16 novembre 2020**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**